

Bilan Association (CEG)

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	29 055,68	29 055,69	-0,01	-0,01
Immobilisations corporelles				
Terrains	15 244,90		15 244,90	15 244,90
Constructions	676 526,79	363 458,23	313 068,56	315 993,22
Installations techniques, matériel et outillage	162 109,05	151 377,05	10 732,00	11 984,32
Autres immobilisations corporelles	209 233,87	181 214,45	28 019,42	30 902,51
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 383,98		3 383,98	3 382,48
TIAP & autres titres immobilisés	204 502,50		204 502,50	301 492,50
Prêts	2 781,30		2 781,30	2 827,38
Autres immobilisations financières	13 857,33		13 857,33	13 853,58
ACTIF IMMOBILISE	1 316 695,40	725 105,42	591 589,98	695 680,88
Stocks				
Matières premières et autres approv.	11 418,00		11 418,00	7 439,00
Créances				
Usagers et comptes rattachés	585 118,62	1 421,19	583 697,43	611 048,73
Autres créances	249 530,63		249 530,63	173 129,36
Divers				
Valeurs mobilières de placement	167 000,00		167 000,00	167 000,00
Disponibilités	270 252,57		270 252,57	391 840,99
Charges constatées d'avance	38 747,93		38 747,93	32 558,83
ACTIF CIRCULANT	1 322 067,75	1 421,19	1 320 646,56	1 383 016,91
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	2 638 763,15	726 526,61	1 912 236,54	2 078 697,79

Bilan Association (CEG)

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Autres réserves	84 649,98	83 074,14
Report à nouveau	-156 416,17	89 037,02
RESULTAT DE L'EXERCICE	-126 226,25	-246 298,77
FONDS PROPRES	-197 992,44	-74 187,61
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	-845,58	1 575,84
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	-845,58	1 575,84
Provisions pour risques	213 442,00	213 442,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	213 442,00	213 442,00
Fonds dédiés sur subventions	66 569,41	81 869,49
FONDS DEDIES	66 569,41	81 869,49
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	13 660,00	25 421,57
Découverts et concours bancaires	2 385,00	13 669,76
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	16 045,00	39 091,33
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 041,56	88 280,76
Dettes fiscales et sociales	1 689 769,17	1 726 423,78
Autres dettes	18 207,42	2 202,20
DETTES	1 831 063,15	1 855 998,07
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 912 236,54	2 078 697,79

Compte de résultat Association (CEG)

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
Ventes de marchandises	160 183,50	153 714,22
Production vendue	6 653 318,13	6 693 468,32
Subventions d'exploitation	10 000,00	10 000,00
Reprises et Transferts de charge	195 335,23	201 029,64
Cotisations	694,00	662,98
Produits d'exploitation	7 019 530,86	7 058 875,16
Achats de marchandises	78 924,44	70 509,28
Achats de matières premières	1 708,99	1 854,47
Variation de stock de matières premières	-3 979,00	3 366,00
Autres achats non stockés et charges externes	805 143,23	778 821,40
Impôts et taxes	537 863,39	532 473,14
Salaires et Traitements	5 143 336,49	5 152 185,51
Charges sociales	1 537 510,78	1 536 092,10
Amortissements et provisions	17 864,32	24 121,84
Autres charges	14 428,94	15 562,92
Charges d'exploitation	8 132 801,58	8 114 986,66
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 113 270,72	-1 056 111,50
Opérations faites en commun	753 056,25	751 436,14
Produits financiers	27 965,96	-10 930,38
Charges financières	204,11	158,11
Résultat financier	27 761,85	-11 088,49
RESULTAT COURANT	-332 452,62	-315 763,85
Produits exceptionnels	194 552,71	6 140,07
Charges exceptionnelles	3 626,42	1 418,93
Résultat exceptionnel	190 926,29	4 721,14
Report des ressources non utilisées	15 300,08	64 743,94
EXCEDENT OU DEFICIT	-126 226,25	-246 298,77
Contribution volontaires en nature		
Total des produits		
Total des charges		

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LA CLE DES AGES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 912 237 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 126 226 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/03/2024 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

1) Présentation Générale

Notre philosophie : vivre chez soi.

S'il le souhaite, chacun doit pouvoir vivre chez lui, dans sa maison, parmi ses meubles, ses objets familiers, ses souvenirs. Quoi de plus normal, de plus naturel.

C'est la mission de l'association LA CLE DES AGES :

Vous accompagnez au quotidien suivant votre volonté et vos besoins, et vous permettre de continuer à effectuer tous vos gestes habituels dans votre cadre de vie.

Accompagner une personne dans les différentes nécessités de sa vie, sans interférer dans son intimité, bien plus qu'une simple prestation de service.

Aider à vivre bien, chez soi, est en engagement.

C'est notre engagement.

Nos effectifs :

Une équipe dynamique, dévouée à votre écoute pour vous conseiller et vous aider dans vos démarches.

Notre service administratif emploie 23 salariés.

Notre service Aide à Domicile emploie plus de 350 salariés (aides à domicile, auxiliaires de vie...).

Notre service de Soins Infirmiers emploie plus de 50 salariés (aides-soignant(e)s, infirmier(e)s).

Notre service de portage de repas emploie 3 salariés (chauffeurs-livreurs).

Nos activités :

Service d'aide à domicile

Service de soins infirmiers à domicile

Service de portage de repas

Règles et méthodes comptables

2) Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Conditions pour être bénéficiaire :

Toutes les personnes retraitées (plus de 60 ans) ou toutes les personnes handicapées (moins de 60 ans).

Notre fonctionnement :

Effectuer pour vous toutes les démarches administratives telles que la constitution du dossier de demande de prise en charge ainsi que les renouvellements futurs.

Vous affecter une salariée qualifiée qui assurera les tâches quotidiennes à votre domicile (ménage, repassage, préparation des repas, courses...), qui vous apportera une présence sociale, et qui sera remplacée en cas d'absence pour congés ou maladie. Les aides à domicile sont salariées de notre structure et bénéficient régulièrement de formations dans la cadre de la formation professionnelle continue par l'intermédiaire de notre organisme de formation l'association Axe Pro Formation.

Assurer un suivi régulier de votre appréciation et de vos besoins par des évaluations périodiques à votre domicile ou par téléphone.

Convenir avec vous des horaires d'interventions suivant vos besoins et les possibilités de notre service.

Tarifs :

Nous consulter. En fonction de vos revenus, l'organisme financeur dont vous dépendez déterminera le montant de votre participation.

Zones d'interventions :

Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Boulbon, Carry le rouet, Charleval, Chateauneuf les, Martiques, Cormillon, Ensues la redonne, Eyguières, Grans, Graveson, La Barben, Rognes, Saint-Cannat, Saint-Chamas, Saint-Etienne du gres, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lambesc, La Gavotte, Lançon de Provence Saint-Victoret, La Roque d'Antheron Salon de provence, Les Pennes Mirabeau Sausset les pins, Mallemort, Marignane, Mas blanc les alpillles, Mezoargues, Miramas, Pélissanne, Rognac, Senas, Septemes les vallons, Tarascon, Velaux, Vernegues, Vitrolles.

3) Service de soins infirmiers à domicile

Conditions pour être bénéficiaire :

Toutes les personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie suivant avis de votre médecin traitant.

Notre fonctionnement :

- Prévenir, différer ou raccourcir une hospitalisation ou un placement
- Faciliter le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation.
- Effectuer pour vous toutes les démarches administratives telles que la constitution du dossier de demande de prise en charge ainsi que les renouvellements futurs.

Tous les actes de soins ainsi que les toilettes sont réalisés par une équipe mixte d'infirmier(e)s et d'aide-soignant(e)s (plus de 50 salarié(e)s bénéficiant régulièrement de formations par l'intermédiaire de notre organisme de formation Axe Pro Formation), tous diplômés d'état et pouvant intervenir 7 jours sur 7 ou du lundi au vendredi suivant prescription médicale.

Tarifs :

Règles et méthodes comptables

Les soins ainsi que les toilettes sont pris en charge à 100% par la caisse d'assurance maladie.

Zones d'interventions :

Rognac, Saint-Chamas, Tarascon, Vitrolles, Aurons, Berre, La Barben, Lançon de Provence, Pélissanne.

4) Service portage de repas

Conditions pour être bénéficiaire :

Toutes les personnes en situation de dépendance, de mobilité déficiente, ou pour toutes les personnes handicapées. Les repas sont conçus par une diététicienne et peuvent être adaptés à vos suivis médicaux (régimes, diabète, mixé, sans sel, hypocalorique.).

Notre fonctionnement :

- Livraisons de repas 7 jours sur 7.
- Livraisons pour les repas du midi.
- Chaque plateau contient un repas complet et équilibré, nous mettons en plus 2 bols de potage, sans supplément.

Tarifs :

Nous consulter. Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière du Conseil Général. Les tarifs sont identiques (pour tous les repas livrés du lundi au dimanche et jours fériés).

Zones d'interventions :

Tarascon et ses environs.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Utilisation des clés de répartition analytique

L'association utilise des clés de répartition pour affecter sur chaque service une quote part des frais généraux du Siège social de Pelissanne non directement imputable sur un service en particulier. Ces clés sont actualisées chaque année par le Conseil d'Administration chargé d'arrêter les comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Depuis 2004, les frais généraux indirects du siège de Tarascon font également l'objet d'une répartition selon le même principe.

Pour répondre aux demandes des organismes financeurs, et dans l'objectif de simplifier le mode de calcul d'un certain nombres de poste de charges et de produits qui ne pouvaient être affectés directement à un service, il a été proposé à compter des comptes 2009 de limiter le nombre de clés de répartition analytique à :

PELISSANNE

- 1 - Pourcentage des recettes d'exploitation de chaque service / recettes de l'association
- 2 - Pourcentage d'utilisation des locaux Pelissanne
- 3 - Nombre de salariés
- 4 - Nombre de bénéficiaires
- 5 - Temps passé Direction YC / autres
- 6 - Autres ponctuels : GECIA Expertise Comptable au temps passé

TARASCON

La clé principale concerne l'occupation des locaux, qui sont partagés avec l'association AIDE A DOMICILE (30/70).

Sur la quote-part de 70% des locaux affecté à LA CLE DES AGES (30% pour l'association AIDE A DOMICILE), l'occupation est la suivante:

- SAAD : 30%
- SIAD : 50%
- PR : 20%

Les autres clés de répartition sur les frais de Tarascon sont identiques à celles de Pelissanne.

Ces clés de répartition ont été validées par le Conseil d'administration du 19 avril 2010 et confirmé par le Conseil d'administration du 18 avril 2011.

Le Conseil d'administration du 1er octobre 2012, prenant en considération les modalités de financement du service SAAD et des contraintes de financement imposées par le CG, a décidé de modifier les clés de répartition existantes à compter du 1er janvier 2012.

Ainsi, la quote part de charges communes affectée au service Portage de repas est réduit à 1%, les 13eme mois du personnel administratif et de direction sont affectés au SIAD...

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Par courrier en date du 7 mai 2024, le Commissaire aux comptes de l'association a lancé une procédure d'Alerte afin de mettre en évidence la situation nette négative des fonds propres conséquence d'une activité structurellement déficitaire du service SAAD.

La Direction et la Gouvernance, consciente de cet état de fait lié à un tarif horaire de financement du SAAD nettement insuffisant, a répondu en date du 14 mai 2024.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 313		1 257	29 056
Immobilisations incorporelles	30 313		1 257	29 056
- Terrains	15 245			15 245
- Constructions sur sol propre	676 527			676 527
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	160 178	2 340		162 109
- Installations générales, agencements aménagements divers	56 987		2 565	54 421
- Matériel de transport	13 441			13 441
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	138 041	8 090	4 759	141 372
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 060 418	10 430	7 324	1 063 115
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 382	1		3 384
- Autres titres immobilisés	301 493		96 990	204 503
- Prêts et autres immobilisations financières	16 681	16 638	16 680	16 639
Immobilisations financières	321 556	16 639	113 670	224 525
ACTIF IMMOBILISE	1 412 287	27 069	122 251	1 316 695

Immobilisations corporelles

La construction du siège social de Pelissanne fait l'objet d'un amortissement selon la méthode des composants conformément au PCG.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Nous vous rappelons que notre association possède 20% des parts sociales de la SCI ADOMI 13, société civile immobilière propriétaire de l'immeuble de notre siège à Tarascon.

Depuis l'exercice 2007, la quote-part du résultat annuel de la SCI ADOMI 13 revenant à l'association (20%) est intégrée dans les comptes de l'association au 31 décembre en produit financier.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 313		1 257	29 056
Immobilisations incorporelles	30 313		1 257	29 056
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	360 534	2 925		363 458
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	148 193	3 591	409	151 377
- Installations générales, agencements aménagements divers	52 336	1 385	2 565	51 155
- Matériel de transport	11 346	2 094		13 441
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	113 885	7 493	4 759	116 619
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	686 293	17 488	7 733	696 050
ACTIF IMMOBILISE	716 606	17 488	8 990	725 105

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 893 085 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	3 049		3 049
Prêts	2 781	2 781	
Autres	13 857		13 857
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	585 119	585 119	
Autres	249 531	249 531	
Charges constatées d'avance	38 748	38 748	
Total	893 085	876 178	16 907
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Usagers et Org - Factures à établir	1 397
Personnel - Indemnités Journalières	2 936
Personnel - Compteurs SAD	25 099
Org. Soc. - Rembt AGRR à recevoir	16 098
Org. Soc. - Produits à recevoir	5 757
Total	51 287

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves hors activités sociales	83 074	-246 299	247 875		84 650
Réserves des activités sociales					
RAN hors activités sociales	89 037			245 453	-156 416
RAN des activités sociales	1 576			2 421	-846
Exc.ou Déficit hors activ.sociales	-246 299	246 299		126 226	-126 226
Exc.ou Déficit des activités sociales					
Situation nette	-72 612		247 875	374 101	-198 838
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	-72 612		247 875	374 101	-198 838

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	213 442				213 442
Total	213 442				213 442
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation Financières Exceptionnelles					

Au cours de l'exercice 2023, il n'a été constaté aucune opération de reprise et provision pour risques liées aux litiges prud'homaux et risques sociaux.

Les provisions dotées en 2021 sont maintenues.

La provision au titre des Fonds dédiés constatée au 31.12.2023 sur les CNR attribuées au service SIAD s'élève à 66.569 € et concerne :

- CNR 2019 : soldés

- CNR 2021 : Soutien investissements, Telegestion, ...

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 831 063 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 385	2 385		
- à plus de 1 an à l'origine	13 660	13 660		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 042	107 042		
Dettes fiscales et sociales	1 689 769	1 689 769		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	18 207	18 207		
Produits constatés d'avance				
Total	1 831 063	1 831 063		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	11 762			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fourn. - Factures non parvenues	21 075
INTERETS COURUS A RECEV.	2 385
Personnel - Congés à Payer	653 066
Org. Soc. - Ch. Soc. sur CP	174 273
Org. Soc. - Autres charges à payer	5 664
CH.FISC.DETTE CONG.A PAYE	50 813
ETAT CHARGES A PAYER	22 972
Total	930 248

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Frais de fonctionnement : loyers, assurances ...	38 748		
Total	38 748		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	405	
Autres charges	3 221	
Autres produits Gains audit charges sociales		194 553
TOTAL	3 626	194 553

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	

ENGAGEMENTS HORS BILANS

L'indemnité de Fin de Carrière a fait l'objet d'une évaluation en fin d'année 2023.

Le montant de la dette actuarielle brute ainsi calculée s'élève à 306.106 euros (pour une valeur globale maximale d'IFC de 1.401.019 € en cout chargé) (Réforme des retraites 2023 incluses).

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration sont bénévoles.

Autres informations

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
CNR / ARS SIAD	81 869			15 300			66 569
Total	81 869			15 300			66 569

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ASSOCIATION LA CLE DES AGES
4, Boulevard Gambetta
13330 PELISSANNE

Jean Marc DAUPHIN
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
8, Avenue Malherbe
13100 AIX EN PROVENCE

A Mesdames et Messieurs les associés

I Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 27 avril 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA CLE DES AGES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1 janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité de l'exploitation décrite dans l'annexe des comptes annuels.

III Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, outre le point décrit dans la partie « incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

VI Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Aix en Provence
le 24 mai 2024



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Association (CEG)

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	29 055,68	29 055,69	-0,01	-0,01
Immobilisations corporelles				
Terrains	15 244,90		15 244,90	15 244,90
Constructions	676 526,79	363 458,23	313 068,56	315 993,22
Installations techniques, matériel et outillage	162 109,05	151 377,05	10 732,00	11 984,32
Autres immobilisations corporelles	209 233,87	181 214,45	28 019,42	30 902,51
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 383,98		3 383,98	3 382,48
TIAP & autres titres immobilisés	204 502,50		204 502,50	301 492,50
Prêts	2 781,30		2 781,30	2 827,38
Autres immobilisations financières	13 857,33		13 857,33	13 853,58
ACTIF IMMOBILISE	1 316 695,40	725 105,42	591 589,98	695 680,88
Stocks				
Matières premières et autres approv.	11 418,00		11 418,00	7 439,00
Créances				
Usagers et comptes rattachés	585 118,62	1 421,19	583 697,43	611 048,73
Autres créances	249 530,63		249 530,63	173 129,36
Divers				
Valeurs mobilières de placement	167 000,00		167 000,00	167 000,00
Disponibilités	270 252,57		270 252,57	391 840,99
Charges constatées d'avance	38 747,93		38 747,93	32 558,83
ACTIF CIRCULANT	1 322 067,75	1 421,19	1 320 646,56	1 383 016,91
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	2 638 763,15	726 526,61	1 912 236,54	2 078 697,79

DAUPHIN
Expert Com
Commissaire au
8, Avenue Ma
13100 AIX EN P
Tél. 04 42

Bilan Association (CEG)

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Autres réserves	84 649,98	83 074,14
Report à nouveau	-156 416,17	89 037,02
RESULTAT DE L'EXERCICE	-126 226,25	-246 298,77
FONDS PROPRES	-197 992,44	-74 187,61
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	-845,58	1 575,84
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	-845,58	1 575,84
Provisions pour risques	213 442,00	213 442,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	213 442,00	213 442,00
Fonds dédiés sur subventions	66 569,41	81 869,49
FONDS DEDIES	66 569,41	81 869,49
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	13 660,00	25 421,57
Découverts et concours bancaires	2 385,00	13 669,76
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	16 045,00	39 091,33
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 041,56	88 280,76
Dettes fiscales et sociales	1 689 769,17	1 726 423,78
Autres dettes	18 207,42	2 202,20
DETTES	1 831 063,15	1 855 998,07
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 912 236,54	2 078 697,79

DAUPHIN Jean-Marc
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
8, Avenue Matherbe
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 38 54 84

Compte de résultat Association (CEG)

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
Ventes de marchandises	160 183,50	153 714,22
Production vendue	6 653 318,13	6 693 468,32
Subventions d'exploitation	10 000,00	10 000,00
Reprises et Transferts de charge	195 335,23	201 029,64
Cotisations	694,00	662,98
Produits d'exploitation	7 019 530,86	7 058 875,16
Achats de marchandises	78 924,44	70 509,28
Achats de matières premières	1 708,99	1 854,47
Variation de stock de matières premières	-3 979,00	3 366,00
Autres achats non stockés et charges externes	805 143,23	778 821,40
Impôts et taxes	537 863,39	532 473,14
Salaires et Traitements	5 143 336,49	5 152 185,51
Charges sociales	1 537 510,78	1 536 092,10
Amortissements et provisions	17 864,32	24 121,84
Autres charges	14 428,94	15 562,92
Charges d'exploitation	8 132 801,58	8 114 986,66
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 113 270,72	-1 056 111,50
Opérations faites en commun	753 056,25	751 436,14
Produits financiers	27 965,96	-10 930,38
Charges financières	204,11	158,11
Résultat financier	27 761,85	-11 088,49
RESULTAT COURANT	-332 452,62	-315 763,85
Produits exceptionnels	194 552,71	6 140,07
Charges exceptionnelles	3 626,42	1 418,93
Résultat exceptionnel	190 926,29	4 721,14
Report des ressources non utilisées	15 300,08	64 743,94
EXCEDENT OU DEFICIT	-126 226,25	-246 298,77

Contribution volontaires en nature

Total des produits

Total des charges

DAUPHIN Jean-Marc
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
 8, Avenue Malherbe
 13100 AIX EN PROVENCE
 Tél. 04 42 38 54 84

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe

DAUPHIN Jean-Marc
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
8, Avenue Malherbe
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 38 54 84

Charlo's | AGRICULTURE
SÉLECTIONNÉE
D'EXCELLENCE

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LA CLE DES AGES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 912 237 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 126 226 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/03/2024 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

1) Présentation Générale

Notre philosophie : vivre chez soi.

S'il le souhaite, chacun doit pouvoir vivre chez lui, dans sa maison, parmi ses meubles, ses objets familiers, ses souvenirs. Quoi de plus normal, de plus naturel.

C'est la mission de l'association LA CLE DES AGES :

Vous accompagnez au quotidien suivant votre volonté et vos besoins, et vous permettre de continuer à effectuer tous vos gestes habituels dans votre cadre de vie.

Accompagner une personne dans les différentes nécessités de sa vie, sans interférer dans son intimité, bien plus qu'une simple prestation de service.

Aider à vivre bien, chez soi, est en engagement.

C'est notre engagement.

Nos effectifs :

Une équipe dynamique, dévouée à votre écoute pour vous conseiller et vous aider dans vos démarches.

Notre service administratif emploie 23 salariés.

Notre service Aide à Domicile emploie plus de 350 salariés (aides à domicile, auxiliaires de vie...).

Notre service de Soins Infirmiers emploie plus de 50 salariés (aides-soignant(e)s, infirmier(e)s).

Notre service de portage de repas emploie 3 salariés (chauffeurs-livreurs).

Nos activités :

Service d'aide à domicile

Service de soins infirmiers à domicile

Service de portage de repas

DAUPHIN Jean-Marc
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
8, Avenue Malherbe
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 38 54 84

Règles et méthodes comptables

2) Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Conditions pour être bénéficiaire :

Toutes les personnes retraitées (plus de 60 ans) ou toutes les personnes handicapées (moins de 60 ans).

Notre fonctionnement :

Effectuer pour vous toutes les démarches administratives telles que la constitution du dossier de demande de prise en charge ainsi que les renouvellements futurs.

Vous affecter une salariée qualifiée qui assurera les tâches quotidiennes à votre domicile (ménage, repassage, préparation des repas, courses...), qui vous apportera une présence sociale, et qui sera remplacée en cas d'absence pour congés ou maladie. Les aides à domicile sont salariées de notre structure et bénéficient régulièrement de formations dans la cadre de la formation professionnelle continue par l'intermédiaire de notre organisme de formation l'association Axe Pro Formation.

Assurer un suivi régulier de votre appréciation et de vos besoins par des évaluations périodiques à votre domicile ou par téléphone.

Convenir avec vous des horaires d'interventions suivant vos besoins et les possibilités de notre service.

Tarifs :

Nous consulter. En fonction de vos revenus, l'organisme financeur dont vous dépendez déterminera le montant de votre participation.

Zones d'interventions :

Aleins, Aurons, Berre l'Etang, Boulbon, Carry le rouet, Charleval, Chateauneuf les, Martiques, Cormillon, Ensues la redonne, Eyguières, Grans, Graveson, La Barben, Rognes, Saint-Cannat, Saint-Chamas, Saint-Etienne du gres, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lambesc, La Gavotte, Lançon de Provence Saint-Victoret, La Roque d'Antheron Salon de provence, Les Pennes Mirabeau Sausset les pins, Mallemort, Marignane, Mas blanc les alpilles, Mezoargues, Miramas, Pélissanne, Rognac, Senas, Septemes les vallons, Tarascon, Velaux, Vernegues, Vitrolles.

3) Service de soins infirmiers à domicile

Conditions pour être bénéficiaire :

Toutes les personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie suivant avis de votre médecin traitant.

Notre fonctionnement :

- Prévenir, différer ou raccourcir une hospitalisation ou un placement
- Faciliter le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation.
- Effectuer pour vous toutes les démarches administratives telles que la constitution du dossier de demande de prise en charge ainsi que les renouvellements futurs.

Tous les actes de soins ainsi que les toilettes sont réalisés par une équipe mixte d'infirmier(e)s et d'aide-soignant(e)s (plus de 50 salarié(e)s bénéficiant régulièrement de formations par l'intermédiaire de notre organisme de formation Axe Pro Formation), tous diplômés d'état et pouvant intervenir 7 jours sur 7 ou du lundi au vendredi suivant prescription médicale.

Tarifs :

PHIN Jean-Marc
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
8, Avenue Malherbe
13000 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 38 54 84

Règles et méthodes comptables

Les soins ainsi que les toilettes sont pris en charge à 100% par la caisse d'assurance maladie.

Zones d'interventions :

Rognac, Saint-Chamas, Tarascon, Vitrolles, Aurons, Berre, La Barben, Lançon de Provence, Pélissanne.

4) Service portage de repas

Conditions pour être bénéficiaire :

Toutes les personnes en situation de dépendance, de mobilité déficiente, ou pour toutes les personnes handicapées. Les repas sont conçus par une diététicienne et peuvent être adaptés à vos suivis médicaux (régimes, diabète, mixé, sans sel, hypocalorique.).

Notre fonctionnement :

- Livraisons de repas 7 jours sur 7.
- Livraisons pour les repas du midi.
- Chaque plateau contient un repas complet et équilibré, nous mettons en plus 2 bols de potage, sans supplément.

Tarifs :

Nous consulter. Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière du Conseil Général. Les tarifs sont identiques (pour tous les repas livrés du lundi au dimanche et jours fériés).

Zones d'interventions :

Tarascon et ses environs.

DAUPHIN Jean-Marc
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
8, Avenue Malherbe
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 38 54 84

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Utilisation des clés de répartition analytique

L'association utilise des clés de répartition pour affecter sur chaque service une quote part des frais généraux du Siège social de Pélissanne non directement imputable sur un service en particulier. Ces clés sont actualisées chaque année par le Conseil d'Administration chargé d'arrêter les comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Depuis 2004, les frais généraux indirects du siège de Tarascon font également l'objet d'une répartition selon le même principe.

Pour répondre aux demandes des organismes financeurs, et dans l'objectif de simplifier le mode de calcul d'un certain nombre de poste de charges et de produits qui ne pouvaient être affectés directement à un service, il a été proposé à compter des comptes 2009 de limiter le nombre de clés de répartition analytique à :

PELISSANNE

- 1 - Pourcentage des recettes d'exploitation de chaque service / recettes de l'association
- 2 - Pourcentage d'utilisation des locaux Pelissanne
- 3 - Nombre de salariés
- 4 - Nombre de bénéficiaires
- 5 - Temps passé Direction YC / autres
- 6 - Autres ponctuels : GECIA Expertise Comptable au temps passé

TARASCON

La clé principale concerne l'occupation des locaux, qui sont partagés avec l'association AIDE A DOMICILE (30/70).

Sur la quote-part de 70% des locaux affecté à LA CLE DES AGES (30% pour l'association AIDE A DOMICILE), l'occupation est la suivante:

- SAAD : 30%
- SIAD : 50%
- PR : 20%

Les autres clés de répartition sur les frais de Tarascon sont identiques à celles de Pelissanne.

Ces clés de répartition ont été validées par le Conseil d'administration du 19 avril 2010 et confirmé par le Conseil d'administration du 18 avril 2011.

Le Conseil d'administration du 1er octobre 2012, prenant en considération les modalités de financement du service SAAD et des contraintes de financement imposées par le CG, a décidé de modifier les clés de répartition existantes à compter du 1er janvier 2012.

Ainsi, la quote part de charges communes affectée au service Portage de repas est réduit à 1%, les 13eme mois du personnel administratif et de direction sont affectés au SIAD...

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

DAUPHIN Jean-Marc
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
8, Avenue Malherbe
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 38 54 84

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

DAUPHIN Jean-Marc
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
8, Avenue Malherbe
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 38 54 84

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Par courrier en date du 7 mai 2024, le Commissaire aux comptes de l'association a lancé une procédure d'Alerte afin de mettre en évidence la situation nette négative des fonds propres conséquence d'une activité structurellement déficitaire du service SAAD.

La Direction et la Gouvernance, consciente de cet état de fait lié à un tarif horaire de financement du SAAD nettement insuffisant, a répondu en date du 14 mai 2024.

DAUPHIN Jean-Marc
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
8, Avenue Malherbe
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 38 54 84

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 313		1 257	29 056
Immobilisations incorporelles	30 313		1 257	29 056
- Terrains	15 245			15 245
- Constructions sur sol propre	676 527			676 527
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	160 178	2 340		162 109
- Installations générales, agencements aménagements divers	56 987		2 565	54 421
- Matériel de transport	13 441			13 441
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	138 041	8 090	4 759	141 372
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 060 418	10 430	7 324	1 063 115
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	3 382	1		3 384
- Autres titres immobilisés	301 493		96 990	204 503
- Prêts et autres immobilisations financières	16 681	16 638	16 680	16 639
Immobilisations financières	321 556	16 639	113 670	224 525
ACTIF IMMOBILISE	1 412 287	27 069	122 251	1 316 695

Immobilisations corporelles

La construction du siège social de Pelissanne fait l'objet d'un amortissement selon la méthode des composants conformément au PCG.

DAUPHIN Jean-Marc
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
8, Avenue Malherbe
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 38 54 84

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Nous vous rappelons que notre association possède 20% des parts sociales de la SCI ADOMI 13, société civile immobilière propriétaire de l'immeuble de notre siège à Tarascon.

Depuis l'exercice 2007, la quote-part du résultat annuel de la SCI ADOMI 13 revenant à l'association (20%) est intégrée dans les comptes de l'association au 31 décembre en produit financier.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 313		1 257	29 056
Immobilisations incorporelles	30 313		1 257	29 056
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	360 534	2 925		363 458
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	148 193	3 591	409	151 377
- Installations générales, agencements aménagements divers	52 336	1 385	2 565	51 155
- Matériel de transport	11 346	2 094		13 441
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	113 885	7 493	4 759	116 619
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	686 293	17 488	7 733	696 050
ACTIF IMMOBILISE	716 606	17 488	8 990	725 105

DAUPHIN Jean
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
8, Avenue Malherbe
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 38 54 54

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 893 085 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	3 049		3 049
Prêts	2 781	2 781	
Autres	13 857		13 857
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	585 119	585 119	
Autres	249 531	249 531	
Charges constatées d'avance	38 748	38 748	
Total	893 085	876 178	16 907

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Usagers et Org - Factures à établir	1 397
Personnel - Indemnités Journalières	2 936
Personnel - Compteurs SAD	25 099
Org. Soc. - Rembt AGRR à recevoir	16 098
Org. Soc. - Produits à recevoir	5 757
Total	51 287

DAUPHIN Jean-Marc
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
8, Avenue Malherbe
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 38 54 84

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves hors activités sociales	83 074	-246 299	247 875		84 650
Réserves des activités sociales					
RAN hors activités sociales	89 037			245 453	-156 416
RAN des activités sociales	1 576			2 421	-846
Exc.ou Déficit hors activ.sociales	-246 299	246 299		126 226	-126 226
Exc.ou Déficit des activités sociales					
Situation nette	-72 612		247 875	374 101	-198 838
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	-72 612		247 875	374 101	-198 838

DAUPHIN Jean-Marc
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
8, Avenue Malherbe
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 38 54 84

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	213 442				213 442
Total	213 442				213 442

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation
Financières
Exceptionnelles

Au cours de l'exercice 2023, il n'a été constaté aucune opération de reprise et provision pour risques liées aux litiges prud'homaux et risques sociaux.

Les provisions 2021 sont maintenues.

La provision au titre des Fonds dédiés constatée au 31.12.2023 sur les CNR attribuées au service SIAD s'élève à 66.569 € et concerne :

- CNR 2019 : soldés
- CNR 2021 : Soutien investissements, Telegestion, ...

DAUPHIN Jean-Marc
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
8, Avenue Malherbe
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 38 54 84

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 831 063 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 385	2 385		
- à plus de 1 an à l'origine	13 660	13 660		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 042	107 042		
Dettes fiscales et sociales	1 689 769	1 689 769		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	18 207	18 207		
Produits constatés d'avance				
Total	1 831 063	1 831 063		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

11 762

(**) Dont envers les associés

DAUPHIN Jean-Marc
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
8, Avenue Malherbe
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 38 54 84

Charges à payer

	Montant
Fourn. - Factures non parvenues	21 075
INTERETS COURUS A RECEV.	2 385
Personnel - Congés à Payer	653 066
Org. Soc. - Ch. Soc. sur CP	174 273
Org. Soc. - Autres charges à payer	5 664
CH.FISC.DETTE CONG.A PAYE	50 813
ETAT CHARGES A PAYER	22 972
Total	930 248

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Frais de fonctionnement : loyers, assurances ...	38 748		
Total	38 748		

DAUPHIN Jean-Marc
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
8, Avenue Malherbe
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 38 54 84

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	405	
Autres charges	3 221	
Autres produits Gains audit charges sociales		194 553
TOTAL	3 626	194 553

DAUPHIN Jean-Marc
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
8, Avenue Malherbe
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 38 54 84

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration sont bénévoles.

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
CNR / ARS SIAD	81 869			15 300			66 569
Total	81 869			15 300			66 569

DAUPHIN Jean-Marc
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
8, Avenue Malherbe
13100 AIX EN PROVENCE
Tél. 04 42 38 54 84

